



Hub des Territoires

L'espace d'échanges et de développement Banque des Territoires

Lancement de l'Observatoire national de la gestion par bassin au service de l'Eau en COMMUN

23 novembre 2022





L'espace d'échanges et de développement Banque des Territoires

23 novembre 2022









Blandine CALCIO-GAUDINO

Responsable du pôle Ecosystème et Développement Banque des Territoires



Bruno FOREL

Président ANEB

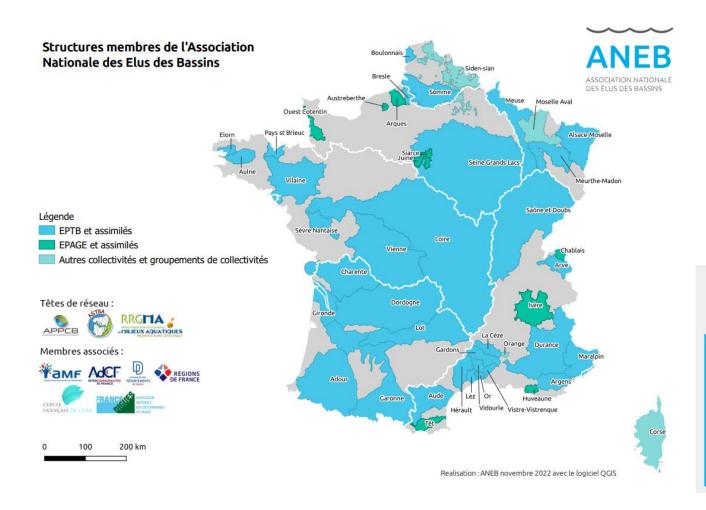




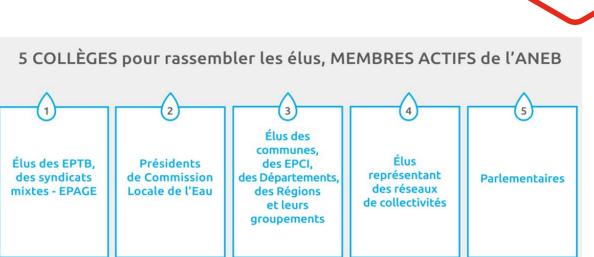


L'Association nationale des élus des bassins





L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES BASSINS
(ANEB) PORTE UNE DYNAMIQUE CONSTRUCTIVE,
CONDUITE PAR LES ÉLUS, À TOUS LES NIVEAUX DE LA VIE
PUBLIQUE, POUR PLACER LA GESTION GLOBALE DE L'EAU
PAR BASSIN VERSANT AU COEUR DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLE DES TERRITOIRES.







Les intervenants





Frédéric MOLOSSI
Co-président de l'ANEB
1er vice-président de
l'EPTB SEINE GRANDS
LACS, conseiller
départemental de la SeineSaint-Denis (93), adjoint au
maire de Montreuil (93)



Bruno FOREL
Président de l'ANEB,
président du Syndicat mixte
d'aménagement de l'Arve et
de ses affluents (SM3A EPTB ARVE), président de
la communauté de
communes des 4 rivières,
maire de Fillinges (74).



Catherine GREMILLET
Directrice de l'ANEB



Bernard BARRAQUE
Directeur de recherche
émérite CNRS



Patrick LAIGNEAU
Consultant et chercheur
indépendant en gestion
concertée de l'eau,
Otinga



Adrien SERRE
Senior Manager,
Conseil au Secteur
Public, Grant
Thornton





Sommaire

- 01
- Lancement de l'observatoire national de la gestion par bassin
- 1. Un nouvel observatoire pour quoi faire?
- 2. Vers des indicateurs pour la gouvernance de l'eau
- 3. Un modèle financier à évaluer
- 02

Le Livre BLEU L'eau en COMMUN dans l'actualité du PLAN EAU





Lancement de l'Observatoire national de la gestion par bassin







Catherine GREMILLET
Directrice de l'ANEB









Lancement de l'observatoire national de la gestion par bassin

1. Un nouvel observatoire pour quoi faire?

Présenter les structures et instances de bassins existants

Les gouvernances de ces structures

Les gouvernances de ces structures

Leurs financement

• Informer sur l'organisation par bassin en France

• Communiquer sur les caractéristiques des syndicats spécialisés de bassin

• Construire des éléments de réflexion pour une organisation plus efficace (indicateurs clés)

Engager
des travaux
d'analyse et
de
prospective

Au service des territoires



Hub des Territoires

L'espace d'échanges et de développement

1. Un nouvel observatoire pour quoi faire ?

Présentation de l'Observatoire national de la gestion par bassin









DES ÉLUS DES BASSINS



1. Un nouvel observatoire pour quoi faire?

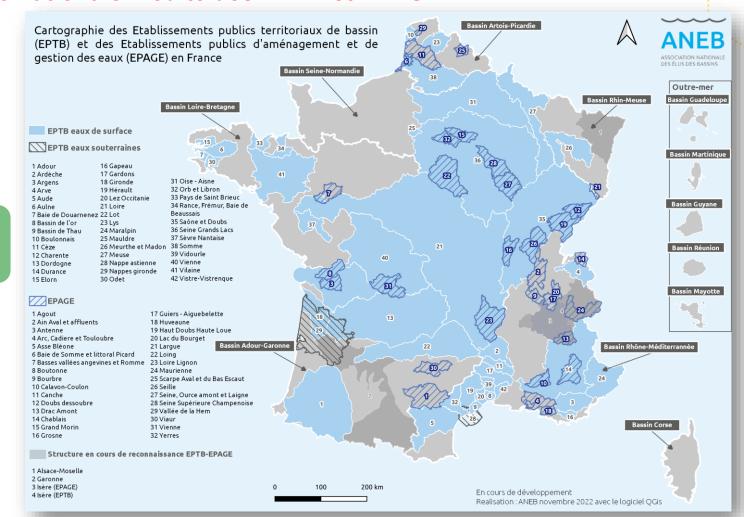
Mise en place d'une cartographie nationale inédite des EPTB et EPAGE



Collecte des données auprès des différents organismes Vérification et constitution de la base de données

fonction des évolutions des territoires

Réalisation de la cartographie





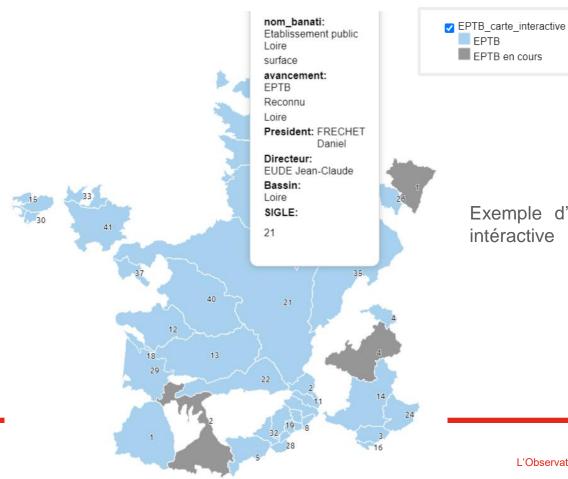


DES ÉLUS DES BASSINS

1. Un nouvel observatoire pour quoi faire? Mise en place d'une cartographie dynamique

Liste (non exhaustive) de données présentes et à venir au sein de cette cartographie interactive







Exemple d'interface de la future cartographie intéractive





1. Un nouvel observatoire pour quoi faire?

Perspectives

Développement et mise en ligne de la cartographie intéractive Accessibilité des données téléchargeables au sein de l'observatoire



Lancement de l'Observatoire national de la gestion par bassin









Bernard BARRAQUE
Directeur de recherche
émérite CNRS



Patrick LAIGNEAU

Consultant et
chercheur indépendant
en gestion concertée
de l'eau, Otinga









Lancement de l'observatoire national de la gestion par bassin

2. Vers des indicateurs pour la gouvernance de l'eau

Analyse des propositions du Livre Bleu L'eau en commun au regard des 12 principes de gouvernance de l'OCDE et des 8 principes d'Elinor Ostrom.

Axe 1 : structuration de l'action locale aux échelles hydrographiques adaptées

Propositions du Livre BLEU l'eau en COMMUN	Propositions d'indicateurs
P1 - « Bassins hydrographiques de planification » (BHP) sur l'ensemble du territoire	 % du territoire national couvert par des BHP
P2 - CLE et inter-CLE sur chaque BHP	- % des BHP dotés d'une CLE
P3 - SAGE sur chaque BHP	- % des BHP dotés d'un SAGE
P4 - Subsidiarité ascendante entre CLE/SAGE et CB/SDAGE	 Nombre d'Assemblées permanente des présidents de CLE créées Nombre de présidents de CLE siégeant dans les Comités de bassin et leurs commissions
P5 - Services de l'État structurés pour soutenir les CLE	- Un indicateur de degré de coopération avec les préfets correspondants ?







2. Vers des indicateurs pour la gouvernance de l'eau

Axe 2 : Etablissements Publics de Bassin (EPB) pour la maîtrise d'ouvrage publique

Propositions du Livre BLEU l'eau en COMMUN	Propositions d'indicateurs
P6 - EPB confortés ou créés sur chaque BHP	- % des BHP dotés d'un Etablissement public de bassin.
P7 - Mutualisation des compétences des collectivités locales au sein	- Indicateur centré sur la place des départements et
des EPB	des Régions dans les CA des EPB?
P8 - EPB relèvent d'un statut juridique unique avec des missions	- L'EPB a-t-il des contacts et des éléments de
clarifiées et renforcées	comparaison avec des institutions similaires dans
	d'autres pays européens (voire plus loin ?)
P9 - EPB et élaboration des PAIC	- Nombre de PAIC approuvés ou en préparation
P10 - Reconnaissance des EPB par l'Etat et facilitation de leur action	- Existence ou non de référents définis par le préfet
	coordinateur de bassin et l'agence de l'eau concernée
	faisant lien avec l'EPB;
	- % des EPB membres des Secrétariats techniques de
	bassin
	- % des EPB bassin officiellement présents ès-qualités
	dans les commissions compétentes en matière
	d'aménagement, d'urbanisme, de biodiversité







2. Vers des indicateurs pour la gouvernance de l'eau

Axe 3: Modèle financier adapté à la maîtrise d'ouvrage d'intérêt commun par bassin versant

Propositions du Livre BLEU l'eau en COMMUN	Propositions d'indicateurs
P11 - Déplafonnement des recettes des Agences de l'eau	- Fin du plafond mordant
P12 - Cadres de financement adaptés à la planification d'intérêt	- Tâches remplies par tel ou tel EPB et tâches qu'il
commun par bassin versant	devrait assumer s'il y avait plus de moyens.
	- Indicateur du degré d'autonomie financière ou de
	dépendance des EPB ?
P13 - Ressource pérenne et équitable pour l'ingénierie de	- % de financements pérennes / frais de
planification et de coordination des EPB	fonctionnement liés aux missions statutaires des EPB
	- Capacité d'expertise dans son domaine, nombre et
	niveau d'emplois, etc.
P14 - Financements spécifiques et territorialisés pour les PAIC	- Capacité de l'EPB à se doter de ses propres ressources
	en accompagnement d'un PAIC par ex.
	- Gestion d'ouvrages de stockage et de traitement de
	l'eau et existence de redevances pour service rendu ;
	% du budget de l'EPTB ainsi généré
P15 - Expérimentation pour préciser les propositions 13 et 14	- A définir dans le cadre de l'expérimentation





2. Vers des indicateurs pour la gouvernance de l'eau

Les 12 Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau

		Axe 1			Axe 2				Axe 3						
Propositions du Livre Bleu	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1. rôles et responsabilités				Χ	Χ					X					
2. échelles appropriées	X	Χ	Χ	X											
3. cohérence des politiques		X	Χ												
4. capacités des institutions						Χ	X								
5. données et information				X	X	X									
6. financement											X	X	X	X	X
7.cadres règlementaires					X										
8. pratiques innovantes						X			X				X	X	X
9. intégrité et transparence								Χ							
10. engagement des acteurs		X													
11. arbitrages entre usagers		X	Χ												
12. suivi et évaluation			X									X			







2. Vers des indicateurs pour la gouvernance de l'eau

Les huit principes d'Elinor Ostrom pour la conception de systèmes de gestion des ressources naturelles en bien commun

		Axe 1				Axe 2				Axe 3					
Propositions du Livre Bleu	1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	1	1	1	1	1
										0	1	2	3	4	5
1. frontières bien définies	Χ	Χ													
2. règles adaptées aux conditions locales			X		Χ										
3. participation des usagers		X	X												
4. contrôle des usagers et des ressources		Χ	X			X	X	X	X	X					
5. sanctions graduées					X										
6. résolution des conflits		Χ			X										
7. reconnaissance par l'Etat					X					X	X	X	X	Χ	X
8. niveaux de gouvernance emboîtés	X	Χ	Χ	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Χ	X







2. Vers des indicateurs pour la gouvernance de l'eau

Suites à donner

- L'article que nous avons co-signé avec Rémi Barbier dans Water International (mars 2022), à la demande de l'OCDE pour son numéro spécial 'performance de la gouvernance' constate un relative déficit d'indicateurs pour celle de la ressource par rapport à ce qui existe déjà pour les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA, RPQS)
- Il est souhaitable de constituer un groupe de travail mixte avec l'ANEB, des scientifiques et aussi l'IGEDD pour développer et finaliser une batterie d'indicateurs, en repartant notamment des remarques de l'article concernant les EPB en particulier.











Adrien SERRE
Senior Manager, Conseil au
Secteur Public, Grant Thornton







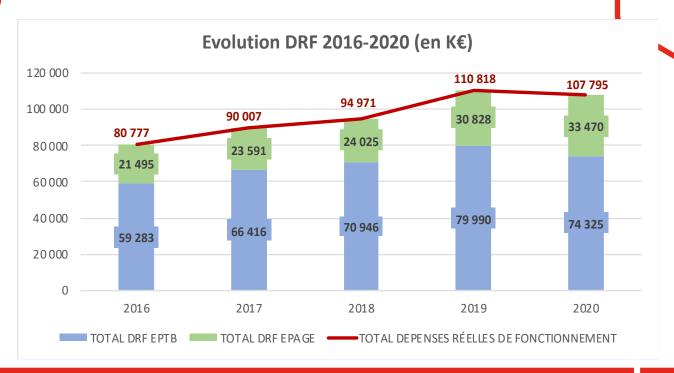
Lancement de l'observatoire national de la gestion par bassin

3. Un modèle financier à évaluer

D'un premier bilan financier des établissements publics de bassins aux perspectives de travaux sur l'évaluation du modèle financier.

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

- Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) ont évolué de +27 M€ entre 2016 et 2020, soit une évolution moyenne de 8% par an
- Sur 135 M€ de DRF, 70% sont réalisées par les EPTB et 30 % par les EPAGE
- Il faut noter qu'en 2020, année de la crise sanitaire, les DRF ont diminué moins rapidement que les RRF : baisse de -3 M€ de dépenses, contre une baisse de -14 M€ de recettes







3. Un modèle financier à évaluer

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

- Le 1^{er} poste de dépenses correspond aux charges de personnel, 52% des DRF en moyenne, qui sont passées de 43 M€ à près de 59 M€ sur la période, soit une évolution moyenne annuelle de +9%
- Les charges à caractère général représentent environ 35% des DRF en moyenne sur la période et ont connu une dynamique importante avec une évolution moyenne de +12% chaque année
- Les charges de gestion courante représentent en moyenne 7% des DRF
- Les frais financiers représentent en moyenne 3% des DRF

	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	80 777	90 007	94 971	110 818	107 795
TOTAL DRF EPTB	59 283	66 416	70 946	79 990	74 325
TOTAL DRF EPAGE	21 495	23 591	24 025	30 828	33 470
DONT CHARGES À CARACTERE GENERALE (011)	27 580	31 489	33 088	40 187	40 268
DONT 011 EPTB	21 242	22 928	25 345	30 603	27 660
DONT 011 EPAGE	6 338	8 562	7 743	9 583	12 608
DONT CHARGES DE PERSONNEL (012)	43 199	46 348	49 901	55 766	58 731
DONT 012 EPTB	33 151	36 095	38 719	40 968	42 657
DONT 012 EPAGE	10 048	10 252	11 182	14 798	16 074
DONT CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	6 543	6 100	6 991	7 856	5 439
DONT 65 EPTB	3 268	2 985	3 549	2 870	1 955
DONT 65 EPAGE	3 275	3 114	3 442	4 986	3 484
DONT FRAIS FINANCIERS (66)	2 806	2 606	2 575	2 502	2 075
DONT 66 EPTB	1 057	1 007	983	1 250	964
DONT 66 EPAGE	1 749	1 599	1 592	1 252	1 111
DON'I 00 EFAGE	1 /43	1 333	1 332	1 232	1 11

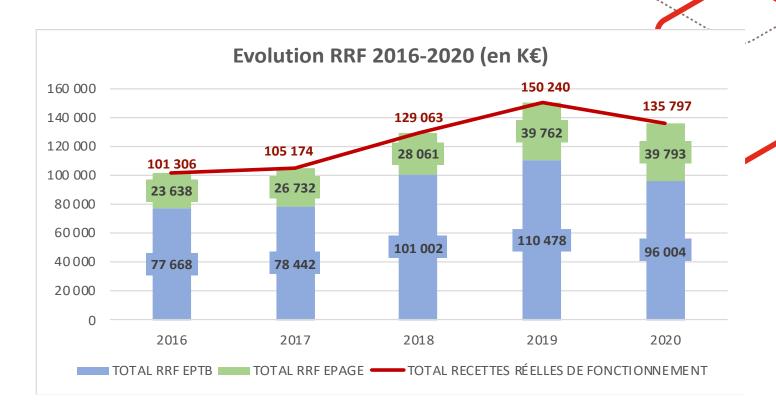




3. Un modèle financier à évaluer

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF)

- Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) ont évolué de +34,5 M€ entre 2016 et 2020, soit une évolution moyenne de 9% par an
- Sur 135 M€ de RRF, 70% sont encaissées par les EPTB et 30 % par les EPAGE
- Avant 2020, année impactée par la crise sanitaire, les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse chaque année avec une dynamique marquée entre 2017 et 2019









3. Un modèle financier à évaluer

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF)

- Le 1er poste de recettes correspond aux subventions et participations reçues qui représente en moyenne 80% des recettes (cf. FOCUS) sur la période et qui connaît une évolution dynamique d'en moyenne +10% annuellement
- Les produits des services et du domaine, représentent en moyenne 15% des RRF et connaissent une évolution moyenne annuelle plus mesurée de +3% sur la période
- Enfin, les autres produits de gestion courante représentent en moyenne 1% des recettes et ont connu des fluctuations sur la période

	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	101 306	105 174	129 063	150 240	135 797
TOTAL RRF EPTB	77 668	78 442	101 002	110 478	96 004
TOTAL RRF EPAGE	23 638	26 732	28 061	39 762	39 793
DONT PRODUITS DU SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS (70)	16 355	16 720	19 009	20 177	18 264
DONT 70 EPTB	14 054	14 217	16 242	16 773	14 980
DONT 70 EPAGE	2 302	2 503	2 767	3 405	3 285
DONT DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATONS (74)	79 668	83 836	104 667	120 517	110 287
DONT 74 EPTB	60 760	62 058	81 908	88 235	76 875
DONT 74 EPAGE	18 908	21 778	22 759	32 281	33 412
DONT AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (75)	1 081	1 251	980	2 785	1 569
DONT 75 EPTB	884	1 092	740	909	1 357
DONT 75 EPAGE	197	160	240	1 876	212



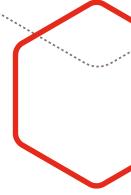


3. Un modèle financier à évaluer

FOCUS compte 74 – Participations

Synthèse Compte 747 _ Participations											
	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020						
TOTAL 74	79 668	83 836	104 667	120 517	110 287						
TOTAL EPTB	60 760	62 058	81 908	88 235	76 875						
TOTAL EPAGE	18 908	21 778	22 759	32 282	33 412						
TOTAL 747	76 916	81 544	101 427	117 922	107 760						
Part 747/TOTAL	97%	97%	97%	98%	98%						
SOUS TOTAL 747 EPTB	58 167	59 889	78 829	85 905	74 615						
PART 747 EPTB/TOTAL EPTB	96%	97%	96%	97%	97%						
SOUS TOTAL 747 EPAGE	18 749	21 655	22 598	32 017	33 145						
PART 747 EPAGE/TOTAL EPAGE	99%	99%	99%	99%	99%						
Europe	2 485	846	2 045	3 283	2 573						
Part Europe/total	3%	1%	2%	3%	2%						
Dont EPTB	1 927	416	1 510	2 896	1 579						
Dont EPAGE	558	430	535	387	993						
Etat	7 128	6 331	7 170	7 573	8 285						
Part Etat/Total	9%	8%	7%	6%	8%						
Dont EPTB	5 331	4 061	4 467	4 589	4 842						
Dont EPAGE	1 796	2 270	2 703	2 985	3 444						
Agence de l'eau (autres)	13 547	16 705	17 791	20 809	17 458						
Part Agence/total	18%	20%	18%	18%	16%						
Dont EPTB	11 365	12 231	14 043	15 041	12 695						
Dont EPAGE	2 182	4 473	3 748	5 768	4 763						
Régions	5 237	4 233	4 555	4 203	3 871						
Part Régions/total	7%	5%	4%	4%	4%						
Dont EPTB	2 670	2 318	2 619	2 497	2 317						
Dont EPAGE	2 567	1 915	1 936	1 706	1 554						
Départements	26 331	26 832	33 470	35 171	25 183						
Part départements/Total	34%	33%	33%	30%	23%						
Dont EPTB	23 511	23 701	31 179	32 334	22 895						
Dont EPAGE	2 820	3 131	2 291	2 837	2 289						
Bloc Communal	22 188	26 597	36 395	46 883	50 390						
Part Bloc Communal/Total	29%	33%	36%	40%	47%						
Dont EPTB	13 362	17 163	25 011	28 548	30 288						
Dont EPAGE	8 826	9 434	11 385	18 335	20 102						





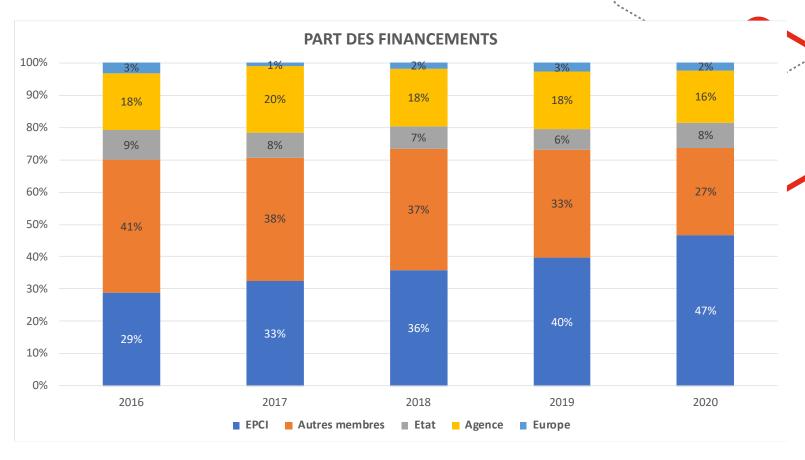




3. Un modèle financier à évaluer

FOCUS compte 74 – Participations

 Sur la période, plus des 2/3 des RRF sont constituées par des recettes propres issues des membres des structures (EPCI, Départements et Régions), les autres recettes sont issues des participations au titre de l'Etat (Etat ou Agences de l'eau) et de l'Europe



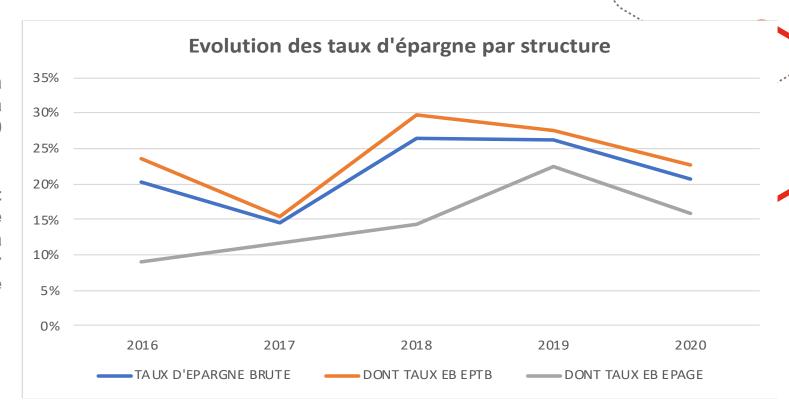




3. Un modèle financier à évaluer

Soldes d'épargne

- Le taux d'épargne des structures est stable sur la période, en léger repli au titre de 2020 par rapport à 2016 mais il faut noter la particularité de l'année 2020 marqué par la crise sanitaire
- Même si les taux d'épargne des structures EPTB et EPAGE apparaissent supérieurs au taux cible de gestion de 10% usuellement admis, il faut l'analyse à l'aune de leur spécificité quant au poids de leur section d'investissement et de leur besoin de financement



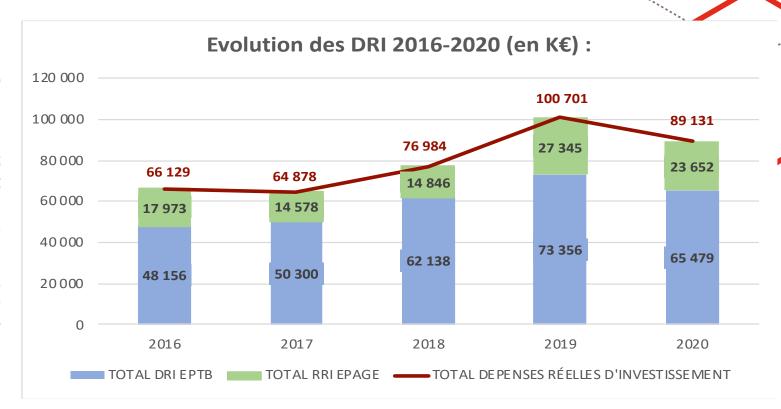




3. Un modèle financier à évaluer

Les dépenses réelles d'investissement (DRI)

- Les dépenses réelles d'investissement (DRI) ont évolué de +23 M€ entre 2016 et 2020, soit une évolution moyenne de 9% par an
- Les DRI ont fortement augmenté en 2019, notamment en ce qui concerne les dépenses d'équipement qui ont augmenté de 14,7 M€ cette année-là : ces dépenses correspondent aux travaux réalisés ou en cours – comptes 21 et 23 immobilisations corporelles et en cours
- Il faut noter que l'exercice de la compétence GEMAPI n'est pas exclusivement réalisée dans le cadre de transfert de compétence ce qui donne lieu à l'inscription de travaux réalisés pour compte de tiers (intervention réalisées dans le cadre de délégation / conventions)







3. Un modèle financier à évaluer

Les dépenses réelles d'investissement (DRI)

- Le 1^{er} poste de dépenses correspond aux dépenses d'équipements, qui représentent en moyenne 56% des dépenses chaque année sur la période et ont connu une évolution moyenne de +8% /an
- Les études représentent environ 12% des dépenses ont augmenté en moyenne de +31% /an
- Les dépenses correspondant au remboursement de la dette représentent 12% des dépenses et ont diminué sur la période
- Il est à noter que les dépenses issues des opérations pour comptes de tiers correspondent en moyenne à 19% du total des dépenses d'investissement

2016	2017	2018	2019	2020
66 129	64 878	76 984	100 701	89 131
48 156	50 300	62 138	73 356	65 479
17 973	14 578	14 846	27 345	23 652
5 904	9 212	10 259	11 099	12 765
4 056	6 417	7 823	9 471	10 054
1 848	2 795	2 436	1 628	2 711
12 405	9 268	7 955	9 300	8 658
5 851	7 096	5 627	4 244	5 306
6 553	2 171	2 329	5 056	3 352
34 687	32 857	49 449	64 164	45 334
29 176	26 416	42 273	50 149	34 613
5 511	6 441	7 176	14 015	10 721
13 134	13 541	9 321	16 139	22 373
9 073	10 370	6 416	9 492	15 506
4 061	3 171	2 905	6 646	6 867
	66 129 48 156 17 973 5 904 4 056 1 848 12 405 5 851 6 553 34 687 29 176 5 511 13 134 9 073	66 129 64 878 48 156 50 300 17 973 14 578 5 904 9 212 4 056 6 417 1 848 2 795 12 405 9 268 5 851 7 096 6 553 2 171 34 687 32 857 29 176 26 416 5 511 6 441 13 134 13 541 9 073 10 370	66 129 64 878 76 984 48 156 50 300 62 138 17 973 14 578 14 846 5 904 9 212 10 259 4 056 6 417 7 823 1 848 2 795 2 436 12 405 9 268 7 955 5 851 7 096 5 627 6 553 2 171 2 329 34 687 32 857 49 449 29 176 26 416 42 273 5 511 6 441 7 176 13 134 13 541 9 321 9 073 10 370 6 416	66 129 64 878 76 984 100 701 48 156 50 300 62 138 73 356 17 973 14 578 14 846 27 345 5 904 9 212 10 259 11 099 4 056 6 417 7 823 9 471 1 848 2 795 2 436 1 628 12 405 9 268 7 955 9 300 5 851 7 096 5 627 4 244 6 553 2 171 2 329 5 056 34 687 32 857 49 449 64 164 29 176 26 416 42 273 50 149 5 511 6 441 7 176 14 015 13 134 13 541 9 321 16 139 9 073 10 370 6 416 9 492

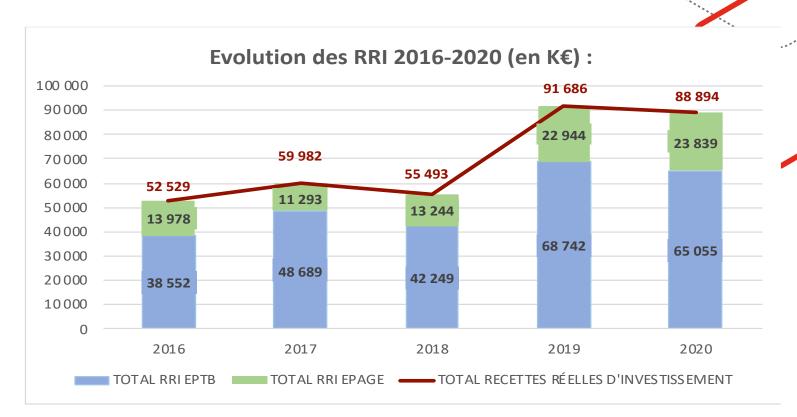




3. Un modèle financier à évaluer

Les recettes réelles d'investissement (RRI)

- Les recettes réelles d'investissement (RRI) ont évolué de +36 M€ entre 2016 et 2020, soit une évolution moyenne de 17% par an
- Les RRI ont connu une forte hausse en 2019 en lien avec le niveau d'exécution des DRI : perception des subventions sur travaux et études et affectation d'autofinancement par les structures intervenantes







3. Un modèle financier à évaluer

Les recettes réelles d'investissement (RRI)

- Le 1^{er} poste de recettes correspond aux subventions d'investissement qui représentent en moyenne 38% des recettes et ont connu une évolution moyenne +31%/an
- La consommation des réserves financières (1068) représentent en moyenne 20% des recettes et ont connu des fluctuations au cours de la période
- Le FCTVA représente environ 9% des recettes en moyenne avec une évolution de 13% /an
- Le recours à l'emprunt représente 11% des DRI en couverture du besoin de financement
- Enfin, les recettes issues des opérations pour comptes de tiers correspondent en moyenne à 21% du total des recettes d'investissement

	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	52 529	59 982	55 493	91 686	88 894
TOTAL RRI EPTB	38 552	48 689	42 249	68 742	65 055
TOTAL RRI EPAGE	13 978	11 293	13 244	22 944	23 839
DONT FCTVA (10222)	5 525	4 687	4 325	5 426	8 387
DONT FCTVA EPTB	4 416	3 840	3 262	4 438	7 193
DONT FCTVA EPAGE	1 109	846	1 064	988	1 194
DONT RESERVES (1068)	13 335	10 783	9 697	23 387	13 280
DONT 1068 EPTB	12 210	10 436	8 779	21 940	9 328
DONT 1068 EPAGE	1 126	347	918	1 447	3 952
DONT SUBVENTIONS (13)	17 107	24 734	22 967	30 746	38 456
DONT 13 EPTB	10 871	20 187	16 340	21 537	28 434
DONT 13 EPAGE	6 236	4 547	6 627	9 208	10 022
DONT EMPRUNTS (16)	6 783	8 576	5 928	14 463	1 400
DONT 16 EPTB	4 306	6 522	3 629	9 647	700
DONT 16 EPAGE	2 477	2 054	2 299	4 816	700
DONT OPERATION POUR COMPTE DE TIERS (45	8 959	11 049	10 751	16 607	26 965
DONT 45 EPTB	6 172	7 600	8 495	10 284	19 083
DONT 45 EPAGE	2 787	3 449	2 256	6 323	7 881
DONT 16 EPTB DONT 16 EPAGE DONT OPERATION POUR COMPTE DE TIERS (45 DONT 45 EPTB	2 477 8 959 6 172	2 054 11 049 7 600	2 299 10 751 8 495	4 816 16 607 10 284	26 9 19 0



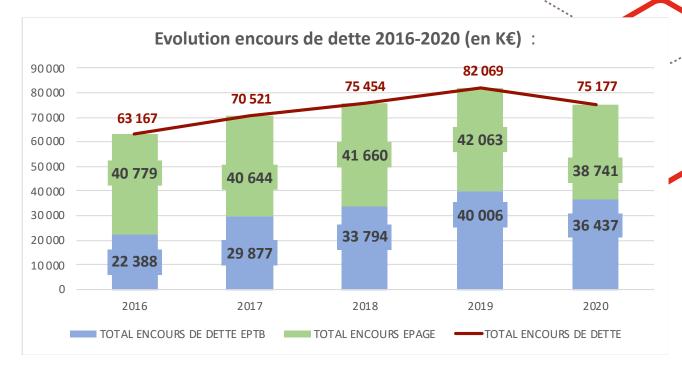




3. Un modèle financier à évaluer

Evolution de l'encours de dette :

- On constate qu'entre 2016 et 2019 les EPTB et les EPAGE étaient globalement dans une phase d'endettement, avec une évolution du total de l'encours de 18 M€ entre ces deux dates. En outre, c'est surtout le recours à l'emprunt des EPTB qui vient gonfler l'encours total sur la période.
- En 2020, au global, les EPTB et les EPAGE se sont désendettés.
 De plus, l'encours EPAGE (38,7 K€) est inférieur au montant de l'encours de 2016 et se trouve être le plus bas de la période observée.
- On observe également que les EPAGE sont globalement plus endettés que les EPTB, néanmoins cela est dû à l'EPAGE « Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais » qui dispose d'un fort encours (56% de l'encours total EPAGE en 2016 et 27% en 2020).



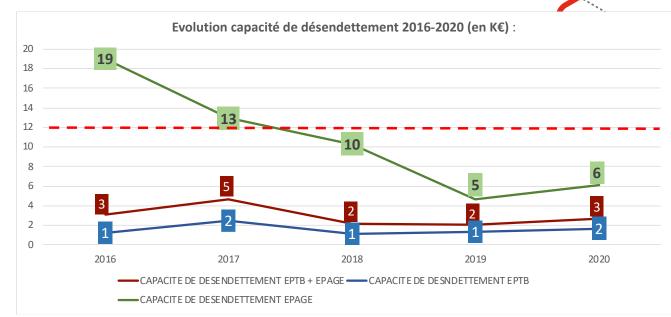




3. Un modèle financier à évaluer

Evolution de l'encours de dette :

- Au global, la capacité de désendettement des EPTB et EPAGE reste très satisfaisante sur la période (entre 3 et 5 ans), seuil bien en dessous du premier seuil d'alerte des 12 années. Néanmoins, si la capacité de désendettement des EPTB reste en dessous des 2 ans sur la période, ce n'est pas le cas pour les EPAGE.
- En effet, après un pic en 2016 (encours de dette important notamment localisé sur l'EPAGE « Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais » et EB faible sans l'encours de cet EPAGE la capacité de désendettement des EPAGE tournerait autour des 5 ans pour terminer à 2 ans en 2020) on constate que la capacité de désendettement s'améliore sur la période pour terminer à 6 ans en 2020.
- En outre, malgré une hausse de l'encours entre 2016 et 2019, on constate que l'EB supplémentaire dégagée chaque année par les EPAGE a permis de voir la capacité de désendettement globale de ceux-ci largement diminuer sur la période, pour atteindre des niveaux très corrects en 2019 et 2020.







3. Un modèle financier à évaluer

Focus sur la dette ET PISTES DE REFLEXION

	2016	2017	2018	2019	2020
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	80 777	90 007	94 971	110 818	107 795
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	101 306	105 174	129 063	150 240	135 797
EPARGNE BRUTE	20 528	15 167	34 092	39 423	28 002
TAUX D EPARGNE	20%	14%	26%	26%	21%
INVESTISSEMENT					
DEPENSES RELLES D INVESTISSEMENT	66 129	64 878	76 984	100 701	89 131
RECETTES REELLES D INVESTISSEMENT	52 529	59 982	55 493	91 686	88 894
SOLDE D INVESTISSEMENT	-13 600	-4 896	-21 491	-9 015	-236

Au global et dans le cadre de leur structuration financière actuelle, les EPTB EPAGE intervenant dans le grand cycle de l'eau assurent un autofinancement élevé en lien avec le développement de la compétence GEMAPI

Leur autofinancement permet le financement des investissements et la nécessité d'avoir une vision moyen - long terme des politiques et interventions programmées

Pistes de réflexion : développement d'un kit comptable et financier des structures, développement d'indicateurs d'évaluation





« Le Livre BLEU L'eau en COMMUN » dans l'actualité du PLAN EAU







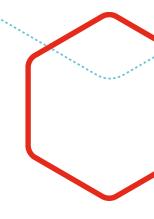


Bruno FOREL

Président de l'ANEB



Co-président de l'ANEB







« Le Livre BLEU L'eau en COMMUN » dans l'actualité du PLAN EAU





L'eau c'est la vie!



L'eau c'est politique!

'ANEB a souhaité à travers ce Livre BLEU formuler des propositions concrètes afin de donner aux territoires locaux les moyens de réussir, ensemble, l'indispensable mutation de notre organisation, pour la rendre plus lisible, plus ancrée dans le territoire du bassin, plus solidaire, plus pragmatique, plus cohérente, plus souple et adaptée aux particularités locales. Trente ans après la loi sur l'eau de 1992, il s'agit de parfaire la décentralisation de la politique de l'eau alors débutante en la stabilisant et en la renforçant avec pragmatisme.





« Le Livre BLEU L'eau en COMMUN » dans l'actualité du PLAN EAU

L'été dramatique que nous venons de vivre l'a montré : la gestion locale de l'eau est un élément central de la réponse aux défis climatiques que notre pays affronte.

Nous devons, ensemble collectivités et Etat, agir pour anticiper et mieux gérer les prochains épisodes extrêmes

Les propositions s'organisent autour de 2 fondements

Une organisation par bassin versant

dont les caractéristiques doivent répondre aux **principes de gestion d'un bien commun** qu'est l'eau car nous sommes dans une situation qui l'impose (rivalités autour d'un bien partagé, déjà visible et croissante)

▶ En France, les bases de cette organisation sont posées depuis les lois de 64 et 92

puis par le déploiement volontaires des CLE/SAGE et des établissements de bassin (EPTB, EPAGE, autres syndicats, ...), outils puissants et adaptés qui agissent concrètement au quotidien.

Mais elle est fragile et lacunaire, peu lisible et insuffisamment reconnue







« Le Livre BLEU L'eau en COMMUN » dans l'actualité du PLAN EAU

15 propositions pour

- S'assurer, vraiment et partout, de co-construire les stratégies à la bonne échelle celle du bassin versant (hydrographique)
- Faciliter une action publique concrète, renforcée et optimisée par une meilleure planification et coordination
- Assurer un financement suffisant, solidaire et pérenne pour traduire réellement en actes les ambitions collectives.









« Le Livre BLEU L'eau en COMMUN » dans l'actualité du PLAN EAU

15 propositions pour

- La reconnaissance des territoires hydrographiques d'action sur tout le territoire national
- Des stratégies portées par des CLE sur tout le territoire national, pour une couverture à terme par des SAGE
- Des Etablissements publics de bassin pour planifier et porter l'action publique de bassin, sur tout le territoire national

Une programmation reconnue, facilitant les contractualisations

- Un cadre de financements adapté, dont des financements fléchés
- Une place institutionnelle et politique des CLE et EPB plus forte, des documents avec une portée plus forte (sur les plans juridique, institutionnel, financier)



